



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Compte rendu du Comité Syndical du lundi 07 décembre 2020

Nombre de conseillers titulaires : 30

Nombre de conseillers suppléants : 23

Le 07 décembre 2020 à 18h30, le comité syndical s'est réuni à Dieulefit sur la convocation qui lui a été adressée, le 13 novembre, par monsieur Robert **BABELOT**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Absent.
Bourdeaux :	Excusé.
Bouvières :	Monsieur Damien BOMPARD (pouvoir de monsieur Robert LEYMAN).
Comps :	Monsieur Jean-Pierre FABRE .
Crupies :	Excusé.
Dieulefit :	Mesdames Geneviève MORENAS , Camille PERRIN , Messieurs Robert BABELOT , Christian BUSSAT , Vincent DAUMAS , Sylvain JEAN .
Eyzahut :	Monsieur Jacques HOLZ .
La Bégude de Mazenc :	Monsieur Patrick FAYN (pouvoir de monsieur Marc-André BARBE).
La Roche Saint Secret :	Didier DASSE .
Le Poët-Laval :	Madame Francette CHAPUS , messieurs Richard BOUQUET , Patrick CHASSEPOT , Jérôme CUCHE , Patrice MAGNAN , Rémy PELLEGRIN .
Les Tonils :	Absent.
Montjoux :	Excusé.
Orcinas :	Excusé.
Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Monsieur Stéphane GALDEMAS .
Salettes :	Absent.
Souspierre :	Madame Eliette GUILHAUD .
Teyssières :	Monsieur Jean-François MONNIER .
Vesc :	Monsieur Didier ALAIZE .

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 20

Délégué(e)s suppléant(e)s présent(e)s : 1

Quorum : 16

Délégué(e)s excusé(e)s : Madame Mireille **BLANC**, messieurs Robert **LEYMAN**, Marc-André **BARBE**,
Philippe **PATRY**, Maurice **ROUSSET**.

Monsieur Robert **Babelot**, président du SIEA prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux délégués et remercie la commune de Dieulefit d'accueillir le comité syndical.

Monsieur le Président donne, à sa demande, la parole à Yves **Magnin**, maire de le Poët-Laval.
Monsieur le Maire rappelle l'origine du SIEA, collaboration entre Dieulefit et le Poët-Laval. Il souhaite qu'une réflexion sur l'avenir du système d'assainissement collectif se poursuive entre les communes de Dieulefit, le Poët-Laval et Souspierre, en incluant les habitants. Il évoque ses inquiétudes sur les projets à venir et rappelle que c'est le projet de tous.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Monsieur le Président donne ensuite la parole, à sa demande, à monsieur Pierre **Mossaz**, maire de Souspierre. Monsieur le Maire fait part de ses inquiétudes sur le futur projet qu'il souhaite qu'il apporte le moins de nuisances possible pour les habitants de Souspierre. Il rappelle que bien que le projet ne nécessite pas d'étude d'impact, il souhaite un engagement du SIEA sur le fonctionnement du futur système.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Vincent Daumas est désigné secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal du comité syndical du mercredi 30 septembre 2020.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du comité syndical du mercredi 30 septembre 2020.

Il est conclu à l'adoption du compte-rendu, après modifications, à l'unanimité des délégués présents lors de la dernière séance.

1. Décisions modificatives Rapport de monsieur le Président.

Afin de régulariser les amortissements des biens (ouvrages, réseaux...)

Monsieur le Président propose,
Budget Assainissement collectif :

Dépenses de fonctionnement

042-6811 : + 55 065,00 euros

61523 : - 55 065,00 euros

Recettes d'investissement

040-28181 : + 55 065,00 euros

Dépenses d'investissement

2315 : + 55 065,00 euros

Budget Eau potable :

Dépenses de fonctionnement

042-6811 : + 25 000,00 euros

023 : - 25 000,00 euros

Recettes d'investissement

021 : - 25 000,00 euros

040-281531 : + 25 000,00 euros

Après discussion et délibération, le comité syndical décide d'approuver, à l'unanimité, ces décisions modificatives.

2. Tarifs 2021 Rapport de monsieur Richard Bouquet.

Un tableau récapitulatif des tarifs 2020 est présenté aux membres du comité syndical (voir annexe).

Des questions sont posées sur les différentes tranches de l'assainissement collectif. L'impact des frais de fonctionnement du projet de station « boue activée » sur le prix de l'assainissement collectif.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Il est proposé, au vu des besoins du SIEA de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2021.

Après discussion et délibération, le comité syndical approuve à l'unanimité les tarifs 2021.

3. Mise en place du compte épargne temps pour les agents du SIEA (CET).

Rapport de monsieur Jérôme Cuche.

L'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.

Option d'application :

- Les jours accumulés sur le compte épargne-temps peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

OU

- La collectivité ou l'établissement autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFF des droits épargnés :

- 1er cas : Au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le compte épargne temps ne dépasse pas 15 : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congé.
- 2ème cas : Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est supérieur à 15. Les 15 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congé. Pour les jours au-delà du quinzième, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante :

le fonctionnaire opte, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle RAFF, pour leur indemnisation ou pour leur maintien sur le compte épargne temps.

Après discussion et délibération, le comité syndical décide d'approuver, à l'unanimité, la mise en place du CET avec l'option :

Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est supérieur à 15. Les 15 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congé. Pour les jours au-delà du quinzième, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante : le fonctionnaire opte, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle RAFF, pour leur indemnisation ou pour leur maintien sur le compte épargne temps.

4. Point sur l'Assainissement Non Collectif.

Rapport de monsieur Jean-Pierre Fabre.

Une projection est faite sur l'état du service ANC.

Création fin 2005 (19 communes). Missions du service : contrôle de l'existant, de la réhabilitation et du neuf.

Détail des installations par commune (un tableau récapitulatif est adressé aux communes membres régulièrement avec les rapports).

Nombre de subventions par commune, exemple de budget...



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Des questions sont posées, notamment sur la répartition des usagers Dieulefit / le Poët-Laval.

Le type de filières installées en ANC sur le territoire.

5. Lancement de la consultation des entreprises pour le projet de station de traitement des eaux usées.

Rapport de monsieur le Président.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé courant novembre 2020 avec une remise des offres des entreprises au 5 février 2021.

6. Lancement d'une étude sur la séparation des eaux à la source (INSAVALOR).

Rapport de monsieur le Président

Décision du président :

Vu le Code général des collectivités territoriales (L. 5211-1, L. 5211-2, L. 2122-22, L. 2122-23),

Vu la délégation du comité syndical accordée au Président par délibération en date du 22 juillet 2020,

Le président du SIEA du Pays de Dieulefit:

Décide de missionner INSAVALOR et Toulouse Biotechnology Institute (TBI) pour la réalisation d'une étude de faisabilité de solutions de séparation à la source pour l'amélioration des performances de la station d'épuration.

Montant ht: 11 066,00 euros ht.

7. Présentation de l'étude INSAVALOR

Rapport de madame Camille Perrin.

L'azote et le phosphore posent problème dans le rejet en sortie de station de traitement.

Or 90% de l'azote et 80% du phosphore des eaux usées proviennent des eaux vannes, et principalement de l'urine (80% de l'azote et 50% du phosphore).

Ainsi, le bureau a souhaité étudier une alternative au projet de station à boues activées consistant en la séparation des eaux vannes à la source. Cette séparation peut prendre différentes formes techniques, en fonction des contextes et de la faisabilité, par exemple, urinoirs secs, toilettes à séparation de l'urine, toilettes sèches, traitement séparé des eaux vannes, etc.

Ainsi l'objectif de l'étude est de déterminer quel niveau de séparation à la source serait nécessaire sur les communes de Dieulefit et le Poët-Laval (nombre de foyers en séparation, séparation de l'urine dans les établissements recevant du public, etc.) pour obtenir des résultats satisfaisants en sortie de lagune.

Un autre objectif de l'étude est de proposer, en parallèle des scénarios de séparation à la source, des améliorations de la lagune actuelle par adjonction de filières, plus légers, moins coûteux en euros et en énergie, pour obtenir les performances demandées au rejet.

Des réunions avec le laboratoire de recherche INSAVALOR sont régulièrement organisées avec le bureau. Le rendu de l'étude est prévu pour mars 2021.

Le programme de recherche-action sur la séparation à la source OCAPI du Laboratoire Eaux Environnement et Systèmes Urbains de l'Ecole des Ponts ParisTech, soutient ce projet d'alternative et a adressé en ce sens un courrier au SIEA avec copie aux services de la DDT de la Drôme et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Nota Bene : une demande de subvention de l'étude a été adressée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

8. Questions diverses

Comme cela avait été évoqué lors du précédent comité, Madame Camille Perrin propose de voter sur la création de la commission défi climat, afin d'avancer rapidement et en concertation avec les délégués sur les enjeux relatifs au défi climat et leur traduction en matière d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Président accepte.

Après discussion et délibération, le comité syndical approuve, à la majorité (5 contre 4 abstentions) la création de la commission défi climat.

Membres (liste à compléter) : mesdames Camille Perrin, Geneviève Morenas, Francette Chapus ; messieurs Vincent Daumas, Stéphane Galdemas, Kevin Valbon.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Fait à Dieulefit, le 14 décembre 2020

Le président,

Robert **BABELOT**